



## Règlement

- La braderie est organisée par L'Association des Parents d'Élèves et se déroulera à la salle des fêtes de Bioule le 1<sup>er</sup> mai 2025. Celle-ci est réservée aux particuliers mais aussi aux artisans et créateurs. Sont acceptés les articles d'occasion vêtements, jouets, livres, objet de décoration, électronique, bureautique, petits électroménager...  
Le tarif est de :  
**A l'intérieur 6€ la table / 10€ les 2 / 15€ les 3 / 20€ les 4. Taille d'une table = +ou - 120X80 .**  
**A l'extérieur 3€ le mètre linéaire 5€ les 2 / 7€ les 3m / 9€ les 4m**  
Un exposant dont la réservation n'est pas réglée ne pourra pas s'installer.  
Paiement par virement ou par chèque( à l'ordre de APE de Bioule) à joindre impérativement à la réservation .
  - Horaires : ouverture au public de **8h30 à 16h30**. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être effectuées avant le commencement de la braderie.  
**Le placement se fera à partir de 7h30**. Chaque emplacement étant déjà réservé et attribué par l'organisateur.
  - L'organisateur fournira les tables, les chaises et l'électricité pour les emplacements à l'intérieur de la salle ,pour l'extérieur aucun élément ne sera proposé.  
**La buvette** (la vente de boissons,et de nourritures **à consommer sur place** est exclusivement réservée aux organisateurs sauf accord préalable. Chaque participant est tenu d'apporter son matériel supplémentaire ( grilles d'exposition...Le matériel doit être homologué normes CE).
  - Les accès de secours devront être respectés et accessibles**. L'exposant est responsable de la structure et du matériel mis à sa disposition par l'organisateur. En cas de détériorations constatées par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de facturer le montant des dégâts et pertes éventuelles. L'exposant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques durant toute la durée de la manifestation.
  - Les bancs ou les alentours des stands devront rester libre d'accès.**
  - Tenue et entretien des stands : dès que l'exposant aura pris possession de son emplacement, il en aura l'entière responsabilité. Une fois l'installation du stand effectuée, ceux qui sont à l'intérieur de la salle devront déplacer leurs véhicules,seul les exposants à l'extérieur sont autorisés à laisser leurs véhicules sur les places réservées proches de leurs stands .  
Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leur stand propre et débarrassé de tous déchets. Des containers Spécifiques sont mis à leur disposition à l'extérieur. L'exposant s'engage à respecter les dimensions des emplacements.  
Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.
  - Les exposants s'engagent à se conformer aux **règlements sanitaires en vigueur** pour la vente de denrées alimentaires (bocaux,pain,fruits...)  
**Selon la législation, la vente d'armes, produits toxiques ou inflammables, d'animaux vivant ainsi que les articles à caractère religieux, politique , syndical sont interdits sur le site .**
  - L'exposant s'engage à **respecter les règles de sécurité ainsi que les consignes données par l'organisateur**. Une autorisation préalable devra obligatoirement être demandée à l'organisateur pour des démonstrations. Le participant dont l'activité impose l'utilisation d'un matériel dangereux ne pourra pas faire de démonstrations.
  - Protocole sanitaire – COVID-19: l'exposant s'engage à respecter et faire **respecter les protocoles sanitaires en vigueur**.
  - Droit d'auteur et droit à l'image**: Les participants acceptent sans réserve, que l'organisateur ou les médias utilisent des images de la manifestation à des fins de promotion.Et les diffusent par tous les moyens (presse,réseaux sociaux...), sans limitation dans le temps .
  - Le participant s'interdit :**
    - d'utiliser un microphone ou tout autre moyen de sonorisation ;
    - d'avoir recours à un groupe électrogène
    - de toute action de quelque nature que ce soit qui troublerait l'ordre ou la cohésion de la manifestation, ou qui gênerait de façon anormale Le public ou les participants voisins .
    - de stocker des cartons ou autres déchets à l'intérieur et à l'extérieur
    - de procéder à des scelllements de points d'ancrage sur le sol extérieur.
- L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit** et notamment pour un retard dans l'ouverture, un arrêt prématuré, la destruction des stands, des dommages ou des vols de la marchandises exposée ou pour des problèmes météo comme la pluie ,la grêle...  
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Toute personne qui ne respecterait pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans possibilités de faire des réclamations .**

## Braderie du 1<sup>er</sup> mai 2025

A la salle des fêtes de Bioule et extérieur

### Parlez-en autour de vous !!

A l'intérieur (table 120x80+chaise fournies) - 6€ la table / 10€ les 2 / 15€ les 3 / 20€ les 4

A l'extérieur (aucun matériel fourni) - 3€ le mètre linéaire / 5€ les 2m / 7€ les 3m

Pour tous merci de fournir votre attestation de responsabilité civile, pour les professionnels fournir en plus un justificatif professionnel en cours de validité (kbis,siret ,carte ...) sans ces documents la réservation ne sera pas validé.

Réservation à remettre avec justificatifs et paiement au plus tard le **24 avril 2025** (places limitées)

Soit par mail [apecioul@gmail.com](mailto:apecioul@gmail.com)

Soit par voie postale:APE de Bioule chez Me Le long Ludivine  
137 rue des Mercadiés  
82800 Bioule

## Réservation

Nom, Prénom: .....

Tel : .....

Mail : .....

Vente de : .....

Nombre de table (intérieur): .....X.....=

Nombre de mètre linéaire (extérieur) :.....X.....=

Montant total : .....€

Paiement : par chèque à l'ordre de APE de Bioule  
par virement (notez votre nom et le nombre de tables )

IBAN

FR76 1120 6201 6040 5585 0699 927

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP812

Je soussigné(e) ..... déclare adhérer sans réserve à toutes les dispositions du règlement ci-joint .

A ....., le ...../ 2025

Signature:

RENSEIGNEMENTS : Ludivine : 06.15.24.60.56

